



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent septième session
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

EB107/18 Add.1
11 janvier 2001

Collaboration au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Rapport du Secrétariat

1. Ce document supplémentaire décrit la collaboration de l'OMS au suivi des conférences internationales, le nouveau cadre de coopération entre l'OMS et la Commission européenne et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique.

CONFERENCES INTERNATIONALES

Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation

2. A la suite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (Genève, juin 2000), la responsabilité de plusieurs activités concertées a été confiée à l'OMS. A cet effet, l'OMS :

- appellera les entreprises commerciales, en particulier dans le secteur pharmaceutique, à investir dans la recherche de médicaments d'un prix abordable pour les maladies qui frappent particulièrement les populations des pays en développement ;
- collaborera avec l'UNCTAD et l'OMC pour aider à renforcer la capacité des pays en développement, spécialement les moins avancés, à analyser les conséquences des accords sur le commerce des services de santé pour l'équité en matière de santé et la capacité à répondre aux besoins sanitaires des personnes vivant dans la pauvreté ;
- surveillera et analysera, avec d'autres organisations internationales, les incidences thérapeutiques et les effets sur la santé publique des accords internationaux pertinents, y compris les accords commerciaux, pour permettre aux gouvernements d'élaborer des politiques et des mesures réglementaires appropriées ; et
- s'emploie, avec d'autres institutions du système des Nations Unies, à intégrer la santé dans leurs politiques et leurs programmes, reconnaissant que les influences bénéfiques pour la santé s'étendent souvent au-delà du secteur de la santé. Cette coopération peut prendre appui sur des initiatives dans

un ou plusieurs des domaines ci-après : emploi, éducation, politique macroéconomique, environnement, transport, nutrition, sécurité alimentaire, logement, mise en place de systèmes équitables de financement des activités sanitaires, commerce des biens et des services de santé.

Femmes 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle

3. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, juin 2000) a renforcé les cinq objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing dans le domaine de la santé :

- accroître l'accès des femmes, tout au long de leur vie, à l'information et aux soins ;
- renforcer les programmes de prévention qui favorisent la santé des femmes ;
- adopter, pour les infections sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA et la santé sexuelle et génésique, des approches différenciées en fonction du sexe ;
- promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes ;
- augmenter les ressources et surveiller le suivi.

Ces objectifs continuent de jouer un rôle central dans l'activité de l'OMS liée à la mise en oeuvre et la promotion des programmes concernant la sexospécificité, les femmes et la santé, en collaboration avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes.

4. L'OMS renforce et étend ses partenariats pour sensibiliser l'opinion à l'importance de la santé des femmes et de la parité hommes-femmes, notamment dans les domaines de la mortalité maternelle, de l'éducation des hommes pour promouvoir les pratiques sexuelles à moindre risque, et les aspects sexospécifiques de maladies telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA. L'Organisation encouragera aussi activement les femmes à participer à la réforme du secteur de la santé.

ECHANGE DE LETTRES ENTRE L'OMS ET LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

5. Le Directeur général et le Commissaire européen pour la Santé et la Protection des Consommateurs ont signé un accord entre l'OMS et la Commission (14 décembre 2000) en vue de renforcer et d'intensifier leur coopération dans le domaine de la santé.

6. Les priorités convenues sont les suivantes :

- élaboration d'indicateurs sanitaires et collecte et diffusion de données sur l'état de santé et les politiques et les systèmes de santé ;
- établissement de liens entre la surveillance des maladies transmissibles et les réseaux de surveillance des maladies ;

- élaboration de méthodologies et de normes pour l'analyse et la déclaration, et fourniture de conseils et de plans pour les mesures de lutte contre, notamment, le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose, les maladies émergentes et les menaces liées à la résistance aux antimicrobiens ;
- élaboration de politiques et de systèmes fiables pour le développement sanitaire durable, y compris la réduction de la pauvreté, la lutte contre les fléaux et les menaces pour la santé jugées prioritaires, et union des efforts pour aider les pays en développement et les pays en transition ;
- formulation de critères et de directives sur la sécurité et la protection de la santé contre les agents physiques, chimiques et biologiques ;
- recherche en santé et développement technologique ; et
- réduction du tabagisme.

FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SECURITE CHIMIQUE

7. L'OMS assure le secrétariat du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique. Le Forum est un dispositif non institutionnel qui permet aux représentants des gouvernements et des organisations gouvernementales et intergouvernementales de promouvoir l'évaluation des risques chimiques et la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques. Sa troisième session (Salvador da Bahia, Brésil, octobre 2000) a réuni 83 gouvernements, 12 organisations non gouvernementales et 10 organisations intergouvernementales, dont l'OMS.

8. Le principal résultat du Forum a été la Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique et ses priorités pour l'an 2000 et au-delà.¹ Les buts énoncés intéressent directement l'activité de l'OMS et du Programme international OIT/PNUE/OMS sur la sécurité chimique.

9. Entre autres priorités, le Forum a demandé au Programme international sur la sécurité chimique d'assurer la disponibilité, d'ici à 2004, de recommandations concernant les principes communs et les approches harmonisées de l'évaluation des risques pour des seuils toxicologiques donnés. Pour protéger la santé des travailleurs, le Forum a estimé qu'il convenait d'accorder une attention spéciale aux problèmes de santé et de sécurité des travailleurs associés aux produits chimiques et qu'il convenait, pour protéger la santé de la population générale, de poser clairement les questions de sécurité chimique chez les groupes sensibles (personnes en âge de procréer, femmes enceintes et foetus, enfants, malades et personnes âgées) dans le cadre de l'évaluation et de la gestion des risques. Les données et les tests existants s'appliquant essentiellement aux régions tempérées, le Forum a recommandé que des liens de coopération soient établis avec les pays en développement et les pays en transition pour faire en sorte que toutes les données nécessaires à l'évaluation des risques humains et environnementaux, y compris sur l'exposition, soient recueillies et évaluées.

10. Le Forum a aussi demandé que soient éliminés les obstacles à l'échange d'informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques de façon à améliorer la communication entre les parties prenantes aux niveaux national, sous-régional, régional et international. La cible de 2002 a été fixée pour

¹ Voir <http://www.who.int/ifcs/index.html>.

la mise en place ou le renforcement de centres antipoisons dans au moins 100 pays et l'élaboration de systèmes nationaux pour la collecte de données harmonisées sur la toxicologie humaine. Il convient aussi de citer les accords intéressant l'activité de l'OMS, qui visent à : i) appliquer des systèmes destinés à prévenir des accidents industriels majeurs et des systèmes de préparation et de riposte aux situations d'urgence, y compris par le secteur de la santé, d'ici à 2002 ; ii) rédiger un rapport sur le problème des pesticides à toxicité aiguë et des formulations de pesticides très dangereuses, recommandant des options gestionnaires sûres, d'ici à 2003 ; iii) disposer d'un réseau opérationnel d'échange d'informations sur le renforcement des capacités d'ici à 2003 ; et iv) établir dans la plupart des pays des stratégies intégrées et écologiquement rationnelles de lutte contre les nuisibles et les vecteurs d'ici à 2004.

11. L'OMS entend collaborer activement avec ses partenaires du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à la réalisation de ces objectifs.

= = =